

Je me permets de rappeler avec beaucoup d'anxiété aux honorables sénateurs l'incident où le Président du Sénat avait décrété la tenue d'un vote et fait fermer les portes avant que les sénateurs libéraux ne puissent y entrer. Il me semblerait donc plus prudent de limiter les pouvoirs du Président, surtout en matière de culture et de langues, car nous ne savons pas qui sera nommé Président dans un Sénat partiellement nommé et partiellement élu.

Je sais ce que cela veut dire qu'être appelé à voter lors d'un référendum. À titre de Québécoise, j'ai vécu le référendum de 1980, dont la campagne a bien davantage semé la discorde. Je faisais partie des forces fédéralistes et j'ai bien cru que nous étions au bord de la rupture. Je croyais que la victoire du oui au référendum marquerait la fin de mon pays.

Vu rétrospectivement, cela ne serait pas arrivé; la victoire du oui n'aurait pas été la fin du Canada. Elle aurait marqué le début de longues négociations, qui se seraient fort probablement soldées par une entente similaire à celle qui a été conclue à Charlottetown. Au pire, cela aurait constitué une répétition pour un second référendum à tenir sur la souveraineté.

Honorables sénateurs, si nous n'étions pas au bord de la rupture à ce moment-là, nous ne le sommes pas à l'heure actuelle. Le non constitue simplement un vote contre l'entente. Je viens de vous donner plusieurs raisons solides pour lesquelles il serait préférable de voter non. Le non ne serait pas la fin du Québec. Les Canadiens, y compris mes concitoyens du Québec, considèrent le gouvernement actuel pour ce qu'il est. Ils n'interpréteront pas l'échec du gouvernement actuel à créer une entente solide ou à remporter la victoire au référendum comme un signe que l'entente est impossible. Je crois que les Canadiens ne s'attendent pas à grand-chose du gouvernement actuel et ne s'étonneront pas de son échec.

Même si les Canadiens et les Québécois attendaient beaucoup du gouvernement actuel, un non signifiera simplement un second référendum au Québec, cette fois-ci sur la souveraineté, une question qui, de l'avis de beaucoup de fédéralistes et de beaucoup de séparatistes, devrait être tranchée tout de suite.

L'honorable Eymard G. Corbin: Excusez-moi, honorables sénateurs, mais il y a tellement de conversations qui se déroulent dans cette Chambre que j'arrive à peine à entendre mon collègue à trois fauteuils de moi. Le Président pourrait-il rétablir l'ordre s'il-vous-plaît?

Le sénateur Wood: J'en viens à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui porte sur la question. On ne nous demande pas d'approuver l'entente définitive. En fait, les Canadiens ne pourront pas le faire eux non plus. On nous demande d'approuver la question qui sera posée aux Canadiens. Voici la question proposée:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992? Oui ou non?

Honorables sénateurs, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi le mot «renouvelées» plutôt que «modifiée»? Récemment, dans une lettre aux lecteurs, Sydney Hicks, le cousin d'un de nos anciens collègues, le regretté sénateur Hicks, a écrit ceci:

Je ne crois pas que le premier ministre ait choisi le mot «renouvelée» simplement pour donner une orientation à

la question référendaire. Je crois qu'il l'a choisi pour affaiblir la question. Le mot «modifiée» est lourd de sens.

Je partage l'avis de Sydney Hicks et je crois que la disposition sur la culture en est la preuve. De l'avis de tous, cette disposition a été renégociée depuis l'entente de Charlottetown. Si le mot «modifiée» figurait dans la question et que les Canadiens acceptaient «que la Constitution du Canada soit modifiée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992», cette disposition remaniée ne serait pas autorisée. Les premiers ministres provinciaux et le premier ministre fédéral ne pourraient pas continuer de modifier l'entente à leur gré. Ils seraient tenus de respecter le texte de l'entente et la volonté de l'électorat canadien. Le ministère de la Justice n'aurait plus qu'à rédiger les textes juridiques traduisant l'entente, tout comme le ministère de la Justice doit respecter une décision du Cabinet lorsqu'il rédige un texte juridique pour le Parlement.

Dans sa forme actuelle, l'entente m'inquiète. Je me demande dans quelle mesure elle sera renégociée au cours des semaines et des mois à venir, et l'ambiguïté de la question me préoccupe. Pour ces raisons, j'estime que je dois avoir d'autres éclaircissements avant de me prononcer. Je vais donc attendre les prochaines élections générales. On pourra alors assister à l'élection d'un nouveau gouvernement dirigé par le Parti libéral à Ottawa—le Parti libéral qui s'est engagé à renforcer le Sénat à moitié élu et à moitié efficace au moyen du Règlement et de mesures législatives, le Parti libéral qui aurait proposé au Canada des modifications constitutionnelles adéquates de manière à assurer sa prospérité à l'aube du XXI^e siècle, le Parti libéral qui aurait posé aux Canadiens une question référendaire honnête.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, quand ma collègue dit qu'elle s'abstiendra, veut-elle dire qu'elle s'abstiendra de voter sur la motion ou qu'elle s'abstiendra de voter le 26 octobre?

Le sénateur Wood: Pouvez-vous répéter la question?

Le sénateur Murray: Ma collègue entend-elle voter lors du référendum du 26 octobre et, dans l'affirmative, répondra-t-elle oui ou non à la question référendaire?

Le sénateur Hébert: Vous n'avez pas à répondre à cette question.

Le sénateur Wood: Non, et je sais ce qu'il veut que je dise. Toutefois, je vais attendre d'en savoir plus long sur ce qui se passe. Cela n'a pas été facile pour moi de dire aujourd'hui que je m'abstiendrais. En fait, j'ai changé cette phrase deux ou trois fois au cours des quatre ou cinq derniers jours, mais plus je lisais à propos de toute cette question, plus je sentais que je devais le dire. Donc, en toute sincérité, je vais attendre à plus tard avant d'en décider.

Le sénateur Murray: C'est bien, honorables sénateurs. Je vais inscrire ma collègue dans la colonne des indécis.

● (2121)

[Français]

L'honorable Claude Castonguay: Honorables sénateurs, nous sommes en voie de nous engager dans un débat référendaire d'une grande importance pour l'avenir de notre pays. Nous allons être appelé, bientôt, à répondre par un «oui» ou